

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Titre : Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés			
Code : 4212	Unités : 41	Durée : 615 heures	
Secteur de formation : Bâtiment et travaux publics (07)			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Programme accrédité le : 16 Janvier 2006			
Commission scolaire <u>mandatée</u> : Marguerite-Bourgeoys			
Fonction de travail : Préposée, préposé en maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération.			
<p>Objectifs du programme : L'exercice du métier consiste à effectuer diverses tâches reliées à la maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération (ammoniac ou fluide halogéné). Il peut s'agir, notamment, de bâtiments publics (arénas), de commerces de produits alimentaires, de bâtiments industriels ou institutionnels. Les travailleuses et les travailleurs sont appelés à opérer un système de réfrigération, faire de la maintenance de premier niveau d'installations sportives (glace, piscine), soutenir le service à la clientèle, effectuer des interventions de gestion de la qualité de l'air et appliquer des méthodes de gestion préventive et sécuritaire.</p>			
<p>Conditions d'admission :</p> <p>Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :</p> <p>1. avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;</p> <p>ou</p> <p>avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);</p> <p>ou</p> <p>avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).</p> <p>2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;</p> <p>ou</p> <p>avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;</p> <p>ou</p> <p>avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;</p> <p>ou</p> <p>satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Employ-Québec.</p>			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 212-012	212-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
AEP 212-023	212-023	Se responsabiliser au regard de la gestion sécuritaire	45
AEP 212-032	212-032	Se responsabiliser au regard du soutien au service à la clientèle	30
AEP 212-045	212-045	Expliquer le fonctionnement d'un système, des composants et des accessoires : ammoniac et fluide halogéné	75
212-055	212-055	Appliquer des notions de vérification d'un système	75
212-062	212-062	Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail	30
212-074	212-074	Effectuer des opérations de maintenance d'un des composants et des accessoires	60
212-088	212-088	Effectuer des tâches de premier niveau (sécuriser) sur des réseaux fluidiques	120
212-093	212-093	Appliquer des procédures d'intervention d'urgence	45
212-102	212-102	Exploiter des méthodes d'optimisation de l'efficacité énergétique en fonction de la qualité de l'air	30
212-115	212-115	Effectuer des opérations de gestion de l'énergie, de gestion sécuritaire et du service à la clientèle	75
Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, des compétences communes avec d'autres programmes d'études.			
Documentation disponible sur demande à la FCSQ			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input checked="" type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>